

# FEUILLE DE STYLE

## Présentation générale du corps du texte

► Le texte est saisi en interligne 1,5 et en corps 12 (une seule police de caractère), sur format A4, avec des marges constantes [haut – bas – droite – gauche]. L’alignement doit être « justifié ».

► Les titres des chapitres sont numérotés selon la numérotation internationale (1, 1.1, 1.1.1...), pas d’utilisation de lettres (A, a...).

► Les tableaux et figures sont numérotés en continu.

► Les sigles sont explicités. Pour le développé du sigle, les règles suivantes sont à respecter :  
- le premier mot commence par une majuscule, les autres mots par des minuscules.

Exemple : Protection judiciaire de la jeunesse.

- tous les sigles sont en majuscules (ni point ni espace entre les lettres).

► Les termes étrangers et latins doivent être composés en italique.

Exemple : Pour les légitimistes, Louis-Philippe fut roi de France *de facto* et non *de jure*.

► Les titres des ouvrages littéraires, artistiques, scientifiques..., ainsi que les titres des journaux et des publications périodiques doivent être également composés en italique.

Exemple : L’œuvre la plus connue de Balzac est *La comédie humaine*.

Il est d’usage, en revanche, de composer en romain les noms des ouvrages sacrés, actes ministériels et judiciaires, circulaires, lois, décrets, arrêts, codes et recueils de lois.

Exemple : On ne trouvait dans sa bibliothèque que le Coran.

Il apprend le Code de la route.

► Concernant les titres des ouvrages, seul le premier mot, quel qu’il soit, prend une majuscule, ainsi que les noms propres ou considérés comme tels figurant dans ce titre.

Exemple : Il a aimé *Un amour de Swan*.

S’il s’agit d’un titre constitué de deux titres reliés par ou, on met une majuscule à la première lettre de chacun des titres.

Exemple : *Jean Cocteau* ou *La vérité du mensonge*.

► Concernant les titres des journaux et des publications périodiques, il est d’usage de mettre une majuscule au premier mot, quel qu’il soit, et au premier substantif, ainsi qu’aux noms propres ou considérés comme tels figurant dans ce titre.

Exemple : Il lit chaque jour *Le Républicain lorrain*.

*Le Monde de l’éducation* est un mensuel

► Les citations doivent être guillemetées et, de préférence, composées en romain. En fin de citation, le guillemet fermant est placé :

- après le point final de la phrase citée.

Exemple : Il s’étira et cria : « Sapristi ! le soleil est chaud. »

- mais avant le point si la citation ne représente qu’un mot ou une partie de la phrase.

Exemple : Duhamel écrit du livre qu’il est « l’ami de la solitude ».

## Présentation des références bibliographiques

► L'appel des notes de bas de page se fait, de préférence, selon une numérotation continue du début à la fin du texte : 1, 2, 3... Le numéro de renvoi de la note est placé immédiatement avant la ponctuation et les guillemets. Exemple : « La vie est belle<sup>1</sup> ».

### ► Ouvrage

#### Note de bas de page

▪ Lorsque l'ouvrage est cité pour la 1<sup>ère</sup> fois :

- Prénom + nom de l'auteur en minuscules, titre de l'ouvrage en italique, lieu d'édition, éditeur, année, page(s) de la citation<sup>(\*)</sup>.

Exemple : Jean-Pierre Chartier, *L'adolescent, le psychanalyste et l'institution*, Paris, Dunod, 1998, p. 25.

▪ Lorsque l'ouvrage est cité plusieurs fois de suite :

- *Ibid.*, page(s) de la citation<sup>(\*)</sup>.

Exemple : René Lourau, *L'instituant contre l'institué*, Paris, Anthropos, 1969, p. 18.

*Ibid.*, p. 22.

*Ibid.*, p. 25.

▪ Lorsque l'ouvrage est cité à divers endroits du document, y compris dans la même page mais pas à la suite :

- Prénom + nom de l'auteur en minuscules, *op. cit.*, page(s) de la citation<sup>(\*)</sup>.

Exemple : Jean-Pierre Chartier, *op. cit.*, p. 58-59.

#### Bibliographie

Nom de l'auteur en minuscules + prénom en minuscules et entre parenthèses, titre (+ sous-titre) de l'ouvrage en italique, lieu d'édition, éditeur, année, nombre total de pages.

Exemple : Chartier (Jean-Pierre), *L'adolescent, le psychanalyste et l'institution*, Paris, Dunod, 1998, 159 p.

→ Lorsque l'ouvrage a été rédigé par plusieurs auteurs : tous les auteurs sont cités, ou seul l'est le premier cité dans la page de titre, suivi de « *et al.* » (simplification nécessaire au-delà de quatre auteurs).

Exemple : Maders (Henri-Pierre) *et al.*, *Conduire un projet d'organisation : guide méthodologique*, Paris, Editions d'Organisation, 2000, 247 p.

### ► Ouvrage anonyme

#### Note de bas de page

- 1<sup>ère</sup> mention : titre de l'ouvrage en italique, lieu d'édition, éditeur, année, page(s) de la citation<sup>(\*)</sup>.

Exemple : *Les statistiques commentées de la criminalité dans le canton d'Etampes*, Etampes, Dupont, 1853, p. 15.

- 2<sup>ème</sup> mention ou plus :

ouvrage cité plusieurs fois de suite = *ibid.*

ouvrage cité à divers endroits du document : *Les statistiques...*, *op. cit.*, p. 18.

---

<sup>(\*)</sup> S'il est fait référence à l'ensemble de l'ouvrage, pas d'indication de page.

## Bibliographie

Titre (+ sous-titre) de l'ouvrage en italique, lieu d'édition, éditeur, année, nombre total de pages.

Exemple : *Les statistiques commentées de la criminalité dans le canton d'Etampes*, Etampes, Dupont, 1853, 72 p.

→ A noter : le livre est classé à la lettre S dans la liste alphabétique.

### ► Contribution à un ouvrage collectif (dirigé par..., coordonné par...)

#### Note de bas de page

- 1<sup>ère</sup> mention : prénom + nom de l'auteur de la contribution en minuscules, titre de la contribution entre guillemets, dans (ou *in*) titre du document source en italique, lieu d'édition, éditeur, année, page(s) de la citation<sup>(\*\*)</sup>.

Exemple : Chantal Humbert, « Les formations sur site à l'épreuve de la dimension socio-économique », dans *Pratiques d'intervention dans les institutions sociales et éducatives*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 221.

- 2<sup>ème</sup> mention ou plus : même présentation que pour un ouvrage cité plusieurs fois (*ibid.* - *op. cit.*).

## Bibliographie

Nom de l'auteur de la contribution en minuscules + prénom en minuscules et entre parenthèses, titre (+ sous-titre) de la contribution entre guillemets, dans (ou *in*) nom + prénom des directeurs (ou des coordinateurs) + [dir.] (ou [coord.]), titre (+ sous-titre) du document source en italique, lieu d'édition, éditeur, année, pages extrêmes.

Exemple : Humbert (Chantal), « Les formations sur site à l'épreuve de la dimension socio-économique », dans Blanchard-Laville (Claudine) et Fablet (Dominique) [coord.], *Pratiques d'intervention dans les institutions sociales et éducatives*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 221-252.

→ Si référence à l'intégralité de l'ouvrage :

Exemple : Blanchard-Laville (Claudine) et Fablet (Dominique) [coord.], *Pratiques d'intervention dans les institutions sociales et éducatives*, Paris, L'Harmattan, 2001, 268 p.

### ► Contribution à un dictionnaire, une encyclopédie...

#### Note de bas de page

- 1<sup>ère</sup> mention : prénom + nom de l'auteur de la contribution en minuscules, titre de la contribution entre guillemets, dans (ou *in*) titre du document source en italique, lieu d'édition, éditeur, année, tome si nécessaire, page(s) de la citation<sup>(\*\*)</sup>.

Exemple : Georges Rouan et Shantih Rouvier, « Narcissisme », dans *Dictionnaire de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, Paris, Puf, 2000, p. 436.

- 2<sup>ème</sup> mention ou plus : même présentation que pour un ouvrage cité plusieurs fois (*ibid.* - *op. cit.*).

## Bibliographie

Nom de l'auteur de la contribution en minuscules + prénom en minuscules et entre parenthèses, titre (+ sous-titre) de la contribution entre guillemets, dans (ou *in*) nom + prénom des directeurs (ou des coordinateurs) + [dir.] (ou [coord.]), titre (+ sous-titre) du document source en italique, lieu d'édition, éditeur, année, tome si nécessaire, pages extrêmes.

Exemple : Rouan (Georges) et Rouvier (Shantih), « Narcissisme », dans Houzel (Didier), Emmanuelli (Michèle) et Moggio (Françoise) [dir.], *Dictionnaire de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, Paris, Puf, 2000, p. 435-438.

→ Si référence à l'intégralité de l'ouvrage :

Exemple : Houzel (Didier), Emmanuelli (Michèle) et Moggio (Françoise) [dir.], *Dictionnaire de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, Paris, Puf, 2000, 807 p.

---

(\*\*) S'il est fait référence à l'ensemble de la contribution, indiquer les pages extrêmes.

## ► Contribution aux actes d'un colloque

### Note de bas de page

- 1<sup>ère</sup> mention : prénom + nom de l'auteur de la contribution en minuscules, titre de la contribution entre guillemets, dans (ou *in*) titre du document source en italique, Actes du (de)...., date du colloque, lieu d'édition, éditeur, année d'édition, page(s) de la citation<sup>(\*\*\*)</sup>.

Exemple : Bernard Schnapper, « La fin provisoire de la correction paternelle », dans *La Révolution et l'ordre juridique privé, rationalité ou scandale ?*, Actes du colloque d'Orléans, 11-13 septembre 1986, Paris, Puf, 1988, p. 521.

- 2<sup>ème</sup> mention ou plus : même présentation que pour un ouvrage cité plusieurs fois (*ibid.* - *op. cit.*).

### Bibliographie

Nom de l'auteur de la contribution en minuscules + prénom en minuscules et entre parenthèses, titre (+ sous-titre) de la contribution entre guillemets, dans (ou *in*) titre (+ sous-titre) du document source en italique, textes réunis par...., Actes du (de)...., date du colloque, lieu d'édition, éditeur, année d'édition, pages extrêmes.

Exemple : Schnapper (Bernard), « La fin provisoire de la correction paternelle », dans *La Révolution et l'ordre juridique privé, rationalité ou scandale ?*, textes réunis par Pierre Dupont, Actes du colloque d'Orléans, 11-13 septembre 1986, Paris, Puf, 1988, p. 515-525.

→ Si référence à l'ensemble des actes :

Exemple : *La Révolution et l'ordre juridique privé, rationalité ou scandale ?*, textes réunis par Pierre Dupont, Actes du colloque d'Orléans, 11-13 septembre 1986, Paris, Puf, 1988, 836 p.

## ► Article d'un périodique

### Note de bas de page

- 1<sup>ère</sup> mention : prénom + nom de l'auteur en minuscules, titre de l'article entre guillemets, titre de la revue en italique, numéro, mois et année, page(s) de la citation<sup>(\*\*\*)</sup>.

Exemple : Xavier Gaullier « La protection sociale et les nouveaux parcours de vie », *Esprit*, n° 2, février 2001, p. 93-94.

- 2<sup>ème</sup> mention ou plus : même présentation que pour un ouvrage cité plusieurs fois (*ibid.* - *op. cit.*).

### Bibliographie

Nom de l'auteur en minuscules + prénom en minuscules et entre parenthèses, titre (+ sous-titre) de l'article entre guillemets, titre de la revue en italique, numéro, mois et année, pages extrêmes.

Exemple : Gaullier (Xavier), « La protection sociale et les nouveaux parcours de vie », *Esprit*, n° 2, février 2001, p. 93-111.

---

(\*\*\*) S'il est fait référence à l'ensemble de la contribution ou de l'article, indiquer les pages extrêmes.